

PROGRAMME

Recouvrement efficace des charges de copropriété impayées

REF : COP-054

L'objectif est de transmettre aux stagiaires les bonnes pratiques en matière de recouvrement de charges de copropriété.

Durée

8.00 heures (1.00 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Identifier le copropriétaire débiteur ;
- Mettre en œuvre les procédures nécessaires en cas de décès du copropriétaire ;
- Préparer le dossier contentieux pour le recouvrement des charges de copropriété ;
- Identifier la procédure de recouvrement de charges de copropriété la plus efficace ;
- Conduire la procédure en recouvrement de charges de copropriété ;
- Conduire les mesures afin de recouvrer les causes des jugements obtenus.

Contenu de la formation

- Savoir identifier le copropriétaire :
 - Lever des documents sur la propriété ;
 - En cas de décès du copropriétaire, savoir identifier les héritiers ;
 - En cas d'absence d'héritier ou de difficulté dans la succession, savoir conduire la procédure afin de désigner un mandataire successoral ou un curateur à succession vacante.
- Préparer le dossier contentieux pour initier la procédure :
 - Déterminer le montant de la créance à recouvrer et savoir lire un décompte de charges ;
 - Mettre en œuvre les actes préparatoires à la procédure (mise en demeure ; hypothèque légale sur mise en demeure...) ;
 - Réunir les documents nécessaires pour initier la procédure de recouvrement de charges de copropriété.
- Identifier et mettre en œuvre la procédure en recouvrement de charges de copropriété
 - Déterminer la procédure la plus efficace (requête en injonction de payer, procédure accélérée au fond ; procédure au fond) ;
 - Rédiger les actes de procédure.
- Conduire les mesures afin d'exécution des décisions de condamnation :
 - Savoir prendre une hypothèque légale sur jugement ;
 - Préparer et conduire les procédures de recouvrement de créance (saisie-attribution, saisie-vente etc...).
- Conduire de nouvelles voies d'action pour le recouvrement des sommes non recouvrées :
 - Préparer la procédure de saisie-immobilière (rédaction des résolutions afin d'initier la procédure) ;
 - Constituer le dossier de procédure.

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



Profils des apprenants

- syndics et administrateurs de biens, avocats, notaires, administrateurs judiciaires, géomètres-experts.

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

[Livret d'accueil participant](#)